



RAPPORT FINANCIER Exercice 2023

En complément des tableaux financiers (*Compte de résultat du 01/01/2023 au 31/12/2023 et Bilan au 31/12/2023*) établis par S3A (Structure Associative d'Aide aux Associations) qui apporte son soutien à la gestion comptable de notre association, ce document a pour but d'en synthétiser les éléments, de préciser l'origine et l'affectation des produits et des charges, et de présenter les perspectives pour 2024.

I / LE COMPTE DE RESULTAT

Introduction

Le compte de résultat fait état d'un total général de 83018€, de 20500€ supérieur à l'an passé.

Un volume plus important dû à l'attribution d'une subvention de 24382€ de la part de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) qui nous subventionne depuis 2021 au titre de notre service de domiciliation.

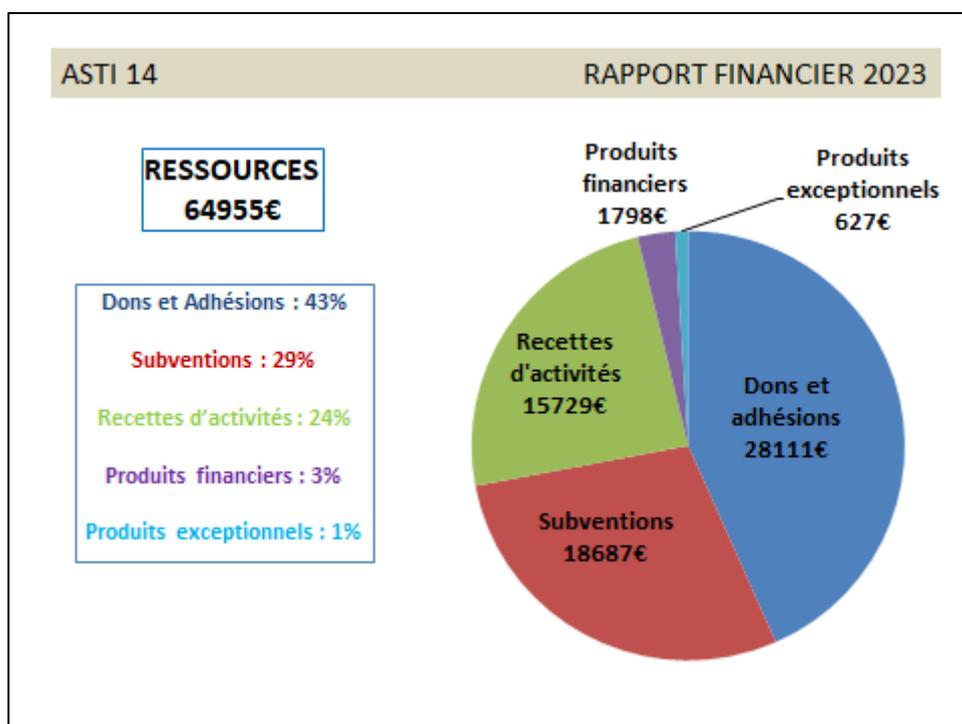
En février 2023, lors du comité de pilotage qui réunit toutes les structures domiciliataires du Calvados, nous avons fait état du nombre sans cesse croissant de demandes depuis 4 ans, du flux important engendré et donc de la difficulté à maintenir un accueil satisfaisant. Notre remarque a été prise en considération avec la proposition, en octobre 2023, d'une subvention plus importante destinée à nous permettre de créer un emploi pour améliorer la situation, avec la possibilité cependant d'utiliser cette subvention sur 3 ans pour le fonctionnement du service.

Au vu de l'attribution trop tardive pour envisager un recrutement d'ici la fin de l'année 2023, le Conseil d'Administration a fait le choix d'en utiliser le tiers au titre du fonctionnement pour l'exercice 2023 et de réserver la somme restante, soit pour les 2 ans à venir, soit pour l'embauche d'une personne salariée à mi-temps en 2024.

Dans les faits nous avons donc disposé, en 2023, d'une subvention de 8127€ (+1427€ par rapport à l'exercice 2022)

■ LES PRODUITS

Compte-tenu des explications ci-dessus, les ressources réelles pour 2023 ont donc été d'un montant de **64955€**, en augmentation de **3202€** par rapport à 2022.



Commentaires :

- **dons et adhésions** : - 695€

Moins de dons mais une augmentation des adhésions qui passent de 217 à 241, signe de vitalité de l'association.

- **recettes d'activités** : +1856€. Une hausse due notamment une vente importante de formations professionnelles d'un montant de 10229€ (+3250€) qui compense une vente moindre de jus de pommes qui s'est reportée sur le début de l'année 2024.

- **intérêts financiers** : + 1000€. Ce sont les intérêts du livret A dont le taux a été relevé à 3.5%.

- **produits exceptionnels** : principalement des dons exceptionnels hors dons des adhérent.es.

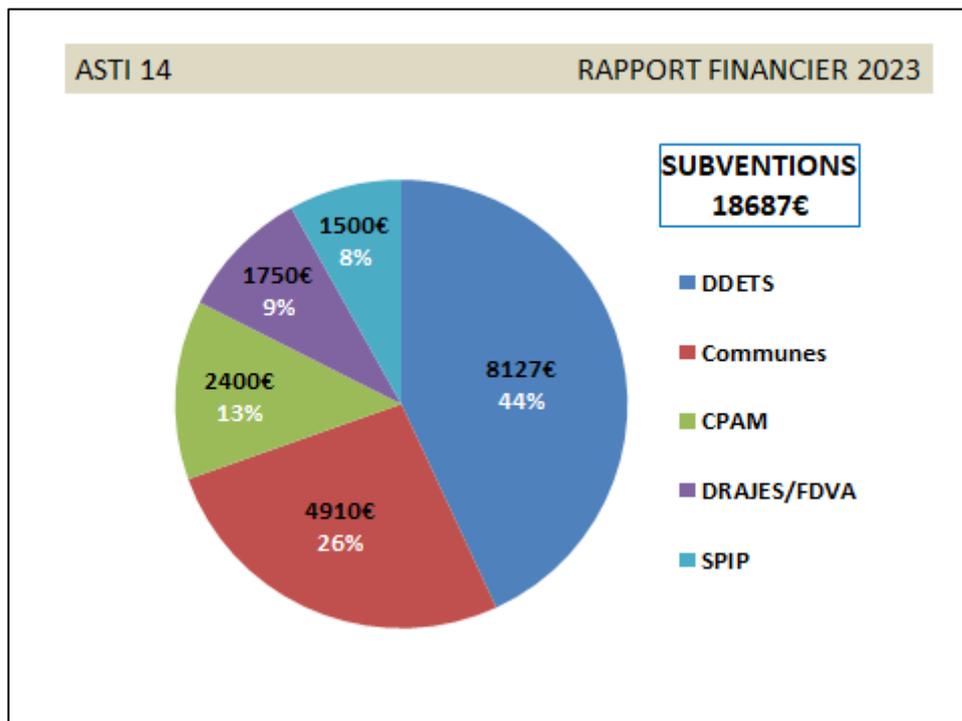
- **subventions** : +1627€

2 types de subvention :

- les subventions sur projets, liées aux accueils spécifiques (DDETS/domiciliation, CPAM/couverture santé, FDVA/formation des bénévoles, SPIP/intervention de la juriste au centre pénitentiaire).

- les subventions de fonctionnement, attribuées par les communes (Caen, Colombelles, Hérouville Saint-Clair, Ifs, Louvigny, Mondeville), avec un effort particulier de la ville de Caen et d'Hérouville Saint-Clair en 2023.

Elles se répartissent de la façon suivante :

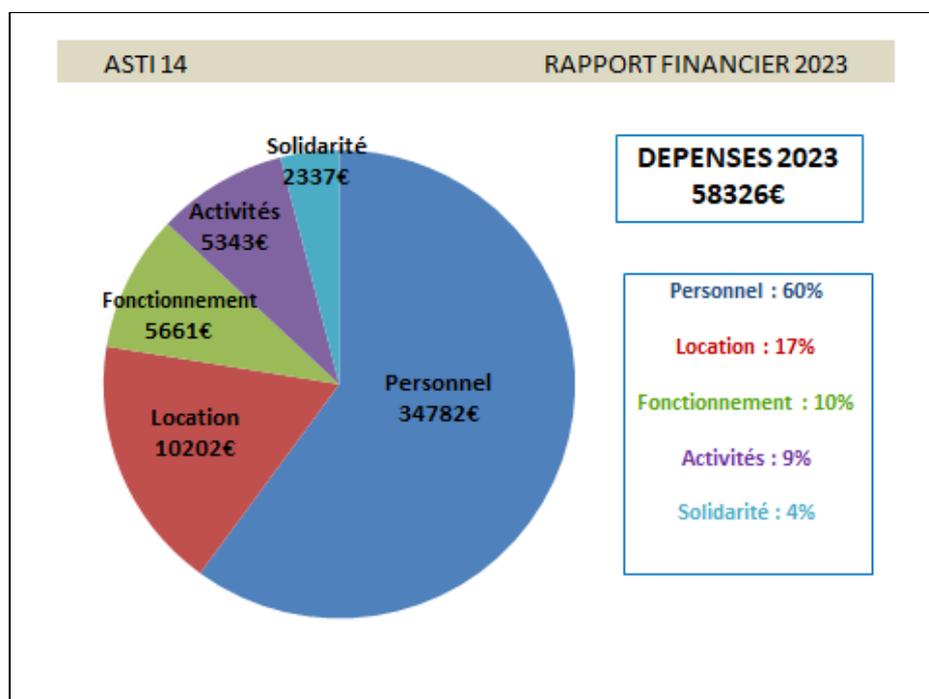


CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DRAJES : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
FDVA : Fonds de Développement de la Vie associative
SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

71% des recettes ont été assurées par autofinancement. 29% proviennent des subventions

■ LES CHARGES

Pour 2023 elles ont été d'un montant de **58326€**, en augmentation de **7380€** par rapport à 2022.



Commentaires :

Cette hausse des dépenses, prévue lors du rapport de l'année dernière, a concerné les frais de :

- **personnel** : +1970€ : hausse du salaire de la juriste et attribution d'une prime

- **location** : +2470€ (loyer et charges)

- **fonctionnement** : +2350€ : dû principalement au recours à une entreprise de nettoyage vu la configuration des locaux. Ils comprennent par ailleurs les frais d'entretien, assurance, documentation, publicité, frais de déplacements et réceptions, frais postaux, de téléphone et internet, services bancaires, cotisations et adhésions.

- **solidarité** : +2127€. Une hausse due à la création souhaitée d'un fonds de solidarité pour pallier la situation de précarité accrue des personnes que nous accueillons. Il a été utilisé principalement pour l'achat de timbres fiscaux pour l'obtention de titres de séjour (premières demandes ou renouvellements) et l'achat de titres de transport pour les démarches concernant l'asile (au Pôle régional de Rouen ou à l'OFPRA*. Par ailleurs nous avons fait un don de 1500€ au CAMO* au vu du nouvel afflux de jeunes soudanais.

**OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides / CAMO : Collectif d'Aide aux Migrants de Ouistreham*

- **les frais d'activités** sont par contre en baisse de 1541€. Ils couvrent l'achat des fournitures de bureau (dont les photocopies) et de petit équipement, les dépenses liées aux activités des différents accueils et permanences et les achats nécessaires pour l'organisation des concerts et la vente du jus de pommes.

■ LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Elles représentent le temps passé par les bénévoles au service de l'association.

Elles sont estimées à 5 emplois à temps plein et, calculées sur la base horaire du SMIC brut non chargé (sans cotisations sociales), cela correspond à 98550€.

II / LE BILAN FINANCIER

- Une situation financière saine

- Un résultat positif de **6629€**

- Des fonds provisionnés d'un montant de **25367€** pour faire face aux frais engendrés par l'embauche d'une nouvelle salariée, par un nouveau déménagement éventuel et des frais de location plus élevés.

- Une trésorerie avec **78227€** de disponibilités, réserve pour des projets ultérieurs.

III / LE BUDGET PREVISIONNEL 2024

Les dépenses seront en hausse, engendrées notamment par des charges locatives plus élevées, une augmentation du salaire de la juriste et la création d'un nouveau poste salarié, les frais de gestion de la personne en service civique (nouveaux tarifs) et des frais de déplacements plus importants (3 adhérentes de l'ASTI ont représenté l'association au Congrès de la FASTI à Valence).

Du côté des recettes, nous avons renouvelé nos demandes de subventions auprès des services de l'Etat et des communes, dont 4 d'entre elles ont d'ores et déjà reconduit leur soutien financier. La disparition de la subvention de la DDETS sera compensée par une reprise sur les fonds dédiés.

La vente de formations aux structures professionnelles est bien engagée et nous envisageons des manifestations de soutien en direction du public, indispensables à notre équilibre financier et au rayonnement de notre association.

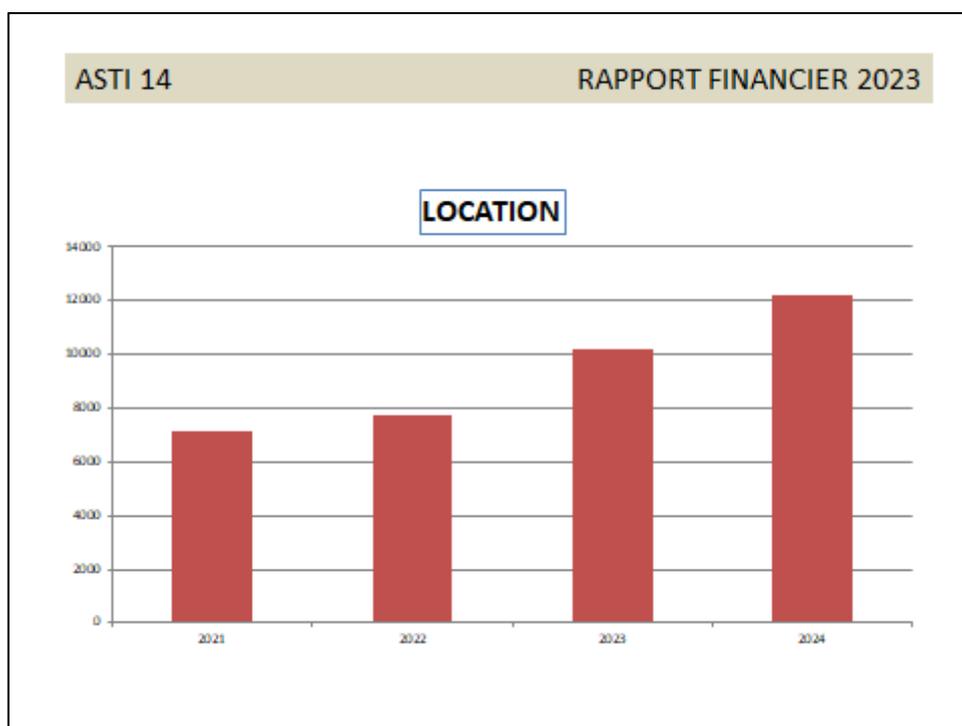
Nous comptons sur le recueil de nouvelles adhésions qui sont en général confortées par des dons importants.

Le budget prévisionnel, **estimé à 74200€**, pourrait s'équilibrer ainsi :

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses d'activités	5600 €	Recettes d'activités	15000 €
Location	12200€	Subventions	10150 €
Frais de fonctionnement	7450 €	Adhésions et dons	28500 €
Frais de personnel	47950 €	Produits financiers	1000 €
Fonds de solidarité	1000 €	Reprise sur fonds dédiés	19560 €

Complément d'information concernant le coût du loyer (locaux + charges locatives)

Il est en forte augmentation depuis 4 ans : de 7164€ en 2021, il atteindra 12200€ en 2024.



Pour conclure, nous adressons nos remerciements à l'ensemble des adhérent.es et bénévoles pour leur soutien moral et financier ainsi qu'aux services de l'Etat et aux communes qui nous ont renouvelé leur confiance et leur aide financière.

Georgina GILBERT, trésorière